Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2018 - 18h00

Délibération N°2018/097
Date de convocation : 03 décembre 2018
Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (48 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN
Virginie LE BERRIGAUD
Pierre – Henri DUDANT
Thierry WALEMME (S)
Frédéric BRICOUT
Bernard POULAIN
Martine THUILLIEZ
Gilles PELLETIER
Jean-Marc GOSSART (S)
Laurent COULON
Joseph MODARELLI
Janine TOURAINNE
Michel HENNEQUART
Jacky DUMINY
Jean – Pierre RICHEZ
Maurice DEFAUX
Pascal ROELS
Chantal WAYEMBERGE
Jean-Félix MACAREZ
Jacques OLIVIER
Jean-Pierre THIEULEUX
Francis LEBLON
Denis COLLIN
Liliane RICHOMME
Alain GOETGHELUCK
Pierre LAUDE
Karine ELOIR
Annie DORLOT
Serge SIMEON
Marc PLATEAU
Laurence RIBES
Daniel BLAIRON
Daniel CATTIAUX
Henri QUONIOU
Jean-Paul CAILLIEZ
Yannick HERBET
Nathalie GAVE
Christian PECQUEUX
Dominique LAMOURET
Régine DHOLLANDE
Francis STOCLET
Odile SAUTIERE (S)
Bernard PLET
Charles BLANGIS
Bruno MANNEL
Pascal FOULON
Pascal COQUELLE
Michel GOUVART
Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE
Mickael LANGRAND (S)
Daniel FIEVET

Membres excusés (2) :
Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

Membres absents (11) :
Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, Alban BAJODEK, Jean – Claude GERARD, Jean – Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier BLEUSE, Hubert DEJARDIN, Bertrand LEFEBVRE

Membres ayant donné procuration (9) :
Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne – Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean–Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Reprise sur provision des restes à réaliser – client douteux

Exposé :

Une provision pour créance douteuse doit être constatée dès lors qu'il existe des indices de difficulté de recouvrement. Le montant de cette provision est à apprécier compte-tenu des circonstances et du principe de prudence.

Ce provisionnement permet d'atténuer la charge budgétaire des admissions en non-valeur lorsqu'elles sont constituées régulièrement. En effet, la reprise des provisions constituées dans les années précédentes au cours d'un exercice donné permet de couvrir du point de vue budgétaire la charge inscrite en dépense de fonctionnement.

Proposition

Il est proposé de constituer des provisions sur clients douteux dont le recouvrement apparait compromis. Cette provision obligatoire peut être établie au regard des états des restes à recouvrer.

Chaque année, le montant de la provision doit être ajusté en fin d'exercice soit par une reprise si la dépréciation s'avère trop important, soit par une dotation complémentaire si celle-ci s'avère insuffisante.

Vu la délibération 2016/186 déterminant la méthode d'évaluation à appliquer.

Vu la délibération 2018/004 fixant le montant de la provision à 73 498.33 € au titre de l'année 2017

Vu la délibération 2018/096 sur les admissions en non-valeur pour 2018 d'un montant de 42 803.86 €

Vu l'état de restes à recouvrer en date du 13 novembre 2018 pour un montant de 16 790.76 € couvrant la période de 2006 à 2017

Le Conseil Communautaire propose

Article 1 : D'ajuster la provision pour client douteux par une reprise d'un montant de 56 707.57 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer pour la communauté de communes toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Précise que les crédits seront inscrits au budget 2018 au chapitre 78 « Reprise sur amortissement et provision »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 décembre2018 et de la publication le 18 décembre 2018

Vu,

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.